

FIDORG AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Viel & Cie
Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

FIDORG AUDIT
62, rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris
S.A.S. au capital de € 124.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Caen

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Viel & Cie

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Viel & Cie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Viel & Cie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque identifié sur l'évaluation des titres de participation

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation figurent à l'actif du bilan pour un montant de M€ 134.</p> <p>Comme indiqué dans les notes I.1.3 et II.2 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est estimée par la direction de Viel & Cie. La méthode la plus pertinente est utilisée selon les cas de figure : cours de Bourse, quote-part des capitaux propres, valeur de réalisation, actualisation de flux futurs de trésorerie.</p> <p>L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice de jugements de la direction dans l'estimation des éléments prévisionnels ou des hypothèses d'actualisation.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none">• analyser la cohérence et la permanence des méthodes d'évaluations retenues ;• analyser les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses de taux d'actualisation retenues par la direction ;• examiner les tests de sensibilité effectués par la direction.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Viel & Cie par votre assemblée générale du 21 mai 2003 pour le cabinet Fidorg Audit et du 10 septembre 1992 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Fidorg Audit était dans la quinzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-sixième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

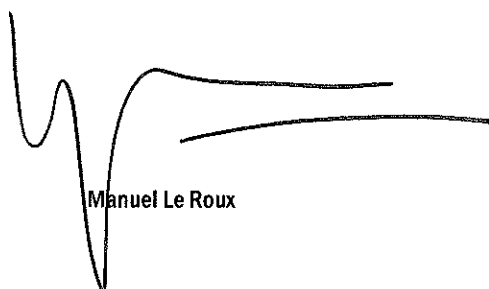
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2018

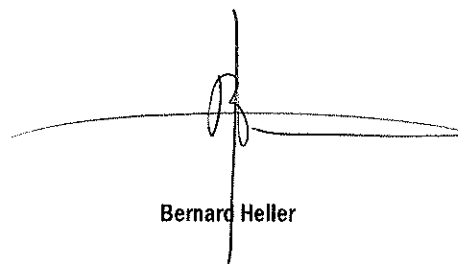
Les Commissaires aux Comptes

FIDORG AUDIT



Manuel Le Roux

ERNST & YOUNG Audit



Bernard Heller

COMPTES ANNUELS

au 31 décembre 2017

de

VIEL & Cie

BILAN AU 31 DECEMBRE

En milliers d'euros

		31.12.2017			31.12.2016
ACTIF	Note	Brut	Amort. / Dépr	Net	Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	II.1	36	36	-	-
Immobilisations corporelles	II.1	158	143	15	16
Immobilisations financières					
Participations	II.2	141 517	7 543	133 974	134 610
TIAP et autres immobilisations financières	II.2	23 022	506	22 516	28 960
TOTAL DEL'ACTIF IMMOBILISE		164 734	8 228	156 505	163 586
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés		-	-	-	-
Autres créances	II.3	57 069	-	57 069	47 865
Valeurs mobilières de placement	II.4	1 000	-	1 000	3 001
Disponibilités	II.4	93 483	-	93 483	35 641
Charges constatées d'avance		113	-	113	116
TOTAL DEL'ACTIF CIRCULANT		151 665	-	151 665	86 623
Charges à répartir	II.5	1 268	-	1 268	741
TOTAL DEL'ACTIF		317 666	8 228	309 438	250 950

BILAN AU 31 DECEMBRE

<i>En milliers d'euros</i>		31.12.2017	31.12.2016
	Note		
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social		15 430	16 120
Prime d'émission, de fusion, d'apport		29 559	29 559
Réserve légale		1 613	1 613
Réserve des plus-values à long terme		-	-
Autres réserves		23 070	23 089
Report à nouveau		33 576	53 077
Résultat de l'exercice		10 541	6 261
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	II.6	113 789	129 719
Provisions	II.7	2 623	2 416
Dettes			
Emprunts et dettes financières diverses	II.8	175 538	104 166
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		268	293
Dettes fiscales et sociales	II.9	116	122
Autres dettes	II.10	17 103	14 233
TOTAL DES DETTES		193 025	118 814
TOTAL DU PASSIF		309 438	250 950

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros

	Note	2017	2016
Chiffre d'affaires net		-	-
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		1 585	
Autres produits d'exploitation		35	12
Produits d'exploitation	III.1	1 620	12
Frais de personnel		-542	-461
Autres achats et charges externes		-3 952	-2 238
Impôts, taxes et versements assimilés		-64	-64
Dotations aux amortissements et provisions		-1 266	-254
Autres charges		-152	-60
Charges d'exploitation		-5 976	-3 076
Résultat d'exploitation		-4 356	-3 064
Résultat financier	III.2	14 545	9 533
Résultat courant avant impôts		10 189	6 469
Résultat exceptionnel	III.3	-24	-47
Impôts sur le bénéfice	III.4	376	-161
Résultat net de l'exercice		10 541	6 261

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

VIEL & Cie est une société d'investissement dont le but est d'investir sur le long terme dans des sociétés du secteur de la finance et d'accélérer leur croissance et leur développement afin d'en faire des acteurs majeurs dans leur métier respectif.

VIEL & Cie contrôle deux sociétés cotées spécialisées dans l'intermédiation financière, Compagnie Financière Tradition, présente dans 28 pays, active dans le secteur de l'intermédiation professionnelle et Bourse Direct, intervenant dans le domaine de la bourse sur Internet en France, ainsi qu'un pôle de gestion et de banque privée, au travers d'une participation de 40% dans SwissLife Banque Privée.

I. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

I.1 Principes comptables

Au 31 décembre 2017, les comptes annuels de VIEL & Cie sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-07 applicables aux sociétés commerciales ainsi qu'aux principes comptables généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels et à la réglementation applicable aux sociétés commerciales.

I.2 Changement de méthode comptable

Néant

I.3 Méthodes d'évaluation

Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles et corporelles

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité estimée du bien suivant les modes et les durées suivants :

- logiciel : 2 ans, linéaire
- installations et agencements : 10 ans, linéaire
- matériel informatique : 2 à 5 ans, linéaire ou dégressif
- mobilier et matériel de bureau : 10 ans, linéaire

Titres de filiales et participations

Les parts dans les entreprises liées, les titres de participations ainsi que les titres d'autocontrôle sont enregistrés à leur coût d'acquisition incluant les frais y afférents, et évalués en fonction de leur valeur d'utilité par la méthode la plus pertinente selon les cas de figure, représentée notamment :

- par le cours de bourse lorsque les titres sont cotés et que leur valorisation reflète leur valeur intrinsèque,
- par la quote-part des capitaux propres ajustée des résultats non encore réalisés pour les titres non cotés,

- par leur valeur de réalisation lorsqu'elle est connue de façon certaine,
- par la projection de flux de trésorerie futurs,
- ou par la quote-part de capitaux propres consolidés qu'ils représentent, notamment lorsque les autres méthodes de valorisation ne permettent pas d'appréhender leur valeur intrinsèque.

Une dépréciation est constatée en cas de moins-value latente.

Titres de placement

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur brute d'achat. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur estimative est inférieure à la valeur d'achat. Cette valeur estimative peut être basée sur le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, sur la quote-part de la dernière situation nette connue pour les titres non cotés, ou sur une analyse multicritères tenant compte des spécificités du titre concerné lorsque les critères précédents ne sont pas pertinents.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, la méthode d'évaluation retenue est le FIFO. Une dépréciation est constatée en cas de moins-value latente entre le cours de bourse et la valeur comptable.

Frais d'emprunt

La société a pris l'option de comptabiliser à l'actif les frais d'émission des emprunts.

Traitement des devises étrangères

L'euro étant la monnaie de présentation des comptes de la société, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères à la fin de la période sont convertis aux cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant de ces opérations sont constatées au compte de résultat, sous la rubrique « Résultat financier net ».

II. NOTES SUR LE BILAN

II.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles de VIEL & Cie se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Immobilisations incorporelles	36	36	-	36	36	-
Immobilisations corporelles						
Agencements – Installations	87	87	-	87	87	-
Matériels informatiques, de bureaux	55	55	-	55	55	-
Autres immobilisations corporelles	16	1	15	16	1	15
TOTAL des immobilisations	195	179	15	194	179	15

Les immobilisations incorporelles sont constituées des logiciels et progiciels informatiques.

Aucune variation significative n'est intervenue au cours de l'exercice 2017.

II.2 Immobilisations financières

Le portefeuille d'immobilisations financières de VIEL & Cie se décompose comme suit, aux 31 décembre 2017 et 2016 :

	%de détention		Dernier résultat disponible		Capitaux propres disponibles	Valeur brute des titres	Dépréciation des titres	Valeur nette	Valeur nette
	31.12.2017		2016-2017		2016-2017	31.12.2017	31.12.2017	31.12.2017	31.12.2016
			€		€	€	€	€	€
			1 000		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Participations									
Financière Vermeer N.V., Amsterdam	100,00 %	EUR	13 833	EUR	110 622	73 349	-	73 349	73 349
E-VIEL	100,00 %	EUR	88	EUR	26 747	18 110	-	18 110	18 110
SwissLife Banque Privée	40,00 %	EUR	491	EUR	93 756	32 209	-	32 209	32 209
Verbalys	0,00%	EUR	*	EUR	*	-	-	-	551
Echanglab	6,99%	USD	18	USD	*	337	-337	-	-
Superformance	33,99%	EUR	18	EUR	846	500	-304	196	281
Arpège	100,00 %	EUR	152	EUR	26 851	8 900	-	8 900	8 900
Boost Venture	8,40%	EUR	*	EUR	*	263	-263	-	-
OrgFirst Tradition Pte Ltd Singapour	19,66%	SGD	54	SGD	2 668	6 529	-6 389	140	140
Insead OEE Data Services	18,94%	EUR	*	EUR	*	250	-250	-	-
Easdaq NV Belgique	10,84%	EUR	2 604	EUR	1 867	1 071	-	1 071	1 071
						141 517	-7 543	133 975	134 611
TIAP et autres immobilisations financières									
<i>Sociétés technologiques</i>									
Result Venture	5,00 %	-	-	-	-	114	-114	-	0,20
Wansquare	2,78%	EUR	*	EUR	*	50	-48	2	3
LCH Clearnet	0,30%	EUR	83 600	EUR	967 200	3 919	-	3 919	1 044
<i>Fonds d'investissement</i>									
Woodside JV LP	0,35 %	USD	15 954	USD	59 009	371	-344	27	124
Titres d'autocontrôle	5,77%					18 378		18 378	27 298
Autres						190		190	490
						23 022	-506	22 516	28 959
						164 539	-8 049	156 491	163 571

* Information non disponible

La valeur estimée des TIAP présentée ci-dessus est déterminée sur la base de la situation nette de ces sociétés.

Au 31 décembre 2017, VIEL & Cie détient 4 448 498 de ses propres titres, soit 5,77 % de son capital, contre 7 096 996 titres à l'ouverture 2017 (8,81 % de son capital), détention préalablement autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires. 3 548 498 titres ont été annulés en mars 2017 et une acquisition de 900 000 titres a été réalisée acquis en juin 2017 avec un objectif d'annulation. Ces titres ont pour la plupart été acquis avant le 31 décembre 2006 ; ils ne sont pas destinés à être cédés, mais à être utilisés dans le cadre d'une éventuelle opération en titre, remis dans le cadre de paiements fondés sur des actions, ou annulés.

Ces titres auto-détenus sont présentés au bilan pour leur valeur d'acquisition, soit une valeur brute de k€ 18 378 au 31 décembre 2017 (k€ 27 297 au 31 décembre 2016). Aucune dépréciation n'est à constater sur ces titres.

Au cours de l'exercice 2017, la société a cédé sa participation dans la société Verbalys pour un prix de cession égal à la valeur nette des titres détenus par VIEL & Cie. D'autre part, la société a augmenté sa participation dans LCH Clearnet Group Limited de 2,9 m€, passant ainsi de 0,15% à 0,30%.

Au 31 décembre 2017, VIEL & Cie détient un investissement total de 1 070 847 euros dans la société EASDAQ N.V., société non cotée établie en Belgique, soit une participation de 10,84 %.

Au 31 décembre 2017, cette participation a fait l'objet d'une évaluation multicritères visant à s'assurer que sa valeur d'utilité est au moins égale à sa valeur nette comptable ; cette méthode comprend comme critères principaux une analyse de cash-flows actualisés basée sur les prévisions de la société.

Dans le cadre de ces évaluations, les principaux paramètres utilisés dans le cadre de l'actualisation des cash-flows et de la détermination de la valeur terminale sont les suivants :

Taux d'actualisation :	9,45 %
Durée de l'actualisation :	5 ans
Taux de croissance à long terme :	2 %
Taux de croissance de l'activité :	selon le budget entériné par la société.

Le taux d'actualisation est appliqué sur le résultat après impôt.

La sensibilité de la valeur d'utilité ainsi déterminée à la variation des deux premières hypothèses clefs est faible. Ainsi, une augmentation de 100 points de base appliquée au taux d'actualisation n'entraînerait pas une baisse de la valeur d'utilité qui nécessiterait de constater une dépréciation ; il en est de même pour une réduction de 100 points de base du taux de croissance à long terme.

Sur la base de cette analyse, aucune dépréciation n'est nécessaire au 31 décembre 2017.

II.3 Autres créances

Les autres créances se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Créances sur les sociétés liées	56 013	47 678
Etat et collectivités publiques	947	113
Autres créances	108	74
TOTAL	57 069	47 865
Dépréciation	-	-
TOTAL NET	57 069	47 865

Ces créances ont une échéance inférieure à 1 an.

II.4 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2017, une partie de la trésorerie de VIEL & Cie est placée d'une part en SICAV et d'autre part en contrats à terme ne présentant pas de risque de perte en capital et dont la liquidité est assurée à tout moment.

II.5 Charges à répartir

Les charges à répartir, d'un montant de k€ 1 268 au 31 décembre 2017 (contre k€ 741 au 31 décembre 2016) sont constituées de frais d'émission d'emprunt. VIEL & Cie a en effet opté pour l'étalement de ces frais sur la durée d'amortissement de sa dette.

II.6 Capitaux propres

II.6.1 Variation de capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2017 s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Ouverture au 01.01.2017	Affectation du résultat 2016	Résultat 2017	Opération sur le capital social	Actions propres	Solde au 31.12.2017
Capital social	16 120	-	-	20	-710	15 430
Prime d'émission	29 559	-	-	-	-	29 559
Réserve légale	1 613	-	-	-	-	1 613
Réserves réglementées	-	-	-	-	-	-
Autres réserves	23 089	-	-	-20	-	23 070
Report à nouveau	53 077	-6 251	-	-	-13 250	33 576
Résultat de la période	6 261	-6 261	10 541	-	-	10 541
TOTAL	129 719	-12 512	10 541	-	-13 960	113 789

Au 31 décembre 2017, le capital social de VIEL & Cie est composé de 77 150 691 actions d'une valeur nominale de € 0,2, soit un capital de 15 430 138 euros contre 80 599 189 actions et un capital de 16 119 838 euros au 31 décembre 2016.

Au cours de l'exercice 2017, le capital social de la société a été mouvementé suite aux opérations réalisées sur les titres auto-détenus (cf II.2) et à la création de 100 000 actions nouvelles conformément au plan d'attribution gratuite de mars 2013.

L'Assemblée générale mixte du 13 juin 2017 a voté, sur proposition du Conseil d'administration, le versement d'un dividende de € 0,17 par action au titre de l'exercice 2016. Le dividende relatif à l'exercice 2016 d'un montant de 12 512 372 € (net de la part revenant aux titres auto détenus) a été payé le 22 juillet 2017.

II.6.2 Plan de souscription d'actions

Au 31 décembre 2017, les options de souscription consenties aux collaborateurs du Groupe VIEL & Cie présentent les caractéristiques suivantes :

Date d'attribution	Nombre d'actions de 0,2 € de nominal	Augmentation de capital potentielle en €	Date de début d'exercice	Date d'échéance	Prix d'exercice en €
Plan du 03/01/2006	375 000	75 000	03.01.08	02.01.18	3,42
TOTAL	375 000	75 000			

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription sur action consenties aux collaborateurs de la Société sont les suivants :

en nombre d'options	2017		2016	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation au début de la période	3,42	375 000	3,42	375 000
Attribuées pendant la période				
Auxquelles il est renoncé pendant la période				
Exercées pendant la période				
Expirées/annulées pendant la période				
En circulation à la fin de la période	3,42	375 000	3,42	375 000
Exercables à la fin de la période	3,42	375 000	3,42	375 000

Le paiement de ces options consenties à des salariés de la société s'est effectué en actions début 2018.

II.6.3 Plans d'attributions d'actions gratuites :

Au 31 décembre 2017, les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Nature du plan (En euros)	Plan d'attribution 2017	
Date de l'Assemblée générale	14-juin-16	14-juin-16
Date des premières attributions au titre du plan	04-sept-17	04-sept-17
Nombre total d'actions gratuites attribuées	440 000	138 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites	04-sept-17	04-sept-17
Période d'attribution	04-sept-20	04-sept-22
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance	04-sept-27	04-sept-27
Conditions d'attribution de présence dans la Société	Oui	Oui
Conditions de performance de cours	Oui	Oui
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1er janvier	-	-
Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice	-	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre	440 000	138 000
Nombre de personnes concernées	3	4

II.7 Provisions

Au cours de l'exercice, les provisions ont évolué de la manière suivante :

En milliers d'euros	31.12.2016	Dotations 2017	Reprises 2017		31.12.2017
			Utilisées	Non utilisées	
Autres provisions	2 416	207	-	-	2 623
Total	2 416	207	-	-	2 623

VIEL & Cie a fait l'objet de différents contrôles fiscaux qui ont donné lieu à des propositions de notification qui portent notamment sur le traitement fiscal retenu par VIEL & Cie dans le cadre d'opérations de croissance externe. Ces redressements ont été contestés par VIEL & Cie et sont provisionnés à hauteur du risque estimé par la société.

II.8 Emprunts et dettes financières diverses

Les emprunts et dettes financières diverses incluent un nouvel emprunt d'un montant de € 175 000 000 remboursable par annuités et venant à échéance en octobre 2022 (€ 104 000 000 au 31 décembre 2016).

La société a opté pour l'étalement sur leur durée de vie des frais engagés pour l'émission de ses emprunts.

II.9 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales se répartissent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Dettes sociales	57	60
Dettes fiscales	59	62
TOTAL	116	122

Ces dettes ont une échéance inférieure à un an.

II.10 Autres dettes

Les autres dettes d'un montant de k€ 17 103 au 31 décembre 2017, contre k€ 14 233 au 31 décembre 2016, sont principalement constituées de dettes envers les sociétés liées.

III. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

III.1 Produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'établissent à k€ 35 en 2017, contre k€ 12 en 2016. Ils sont constitués d'une part d'une redevance de location gérance perçue sur l'activité de courtage du fonds de commerce de VIEL & Cie et d'autre part d'autres produits divers.

III.2 Résultat financier

Le résultat financier net de VIEL & Cie s'élève à k€ 14 545 en 2017 (k€ 9 533 en 2016). Ce résultat comprend des dividendes versés par des filiales pour un montant de k€ 15 000 en 2017, contre k€ 11 149 en 2016.

VIEL & Cie enregistre une charge d'intérêts financiers nette d'un montant de k€ 611 en 2017, contre k€ 578 en 2016 (Cf. II.8).

VIEL & Cie constate également l'amortissement de la charge de mise en place de ses dettes bancaires, pour un montant de k€ 1 058 en 2017 (k€ 247 en 2016).

Le solde des charges et produits financiers comprend notamment les variations de valeur du portefeuille de titres.

III.3 Résultat exceptionnel

VIEL & Cie constate en 2017 une charge exceptionnelle nette de k€ 24, contre une charge exceptionnelle nette de k€ 47 en 2016.

III.4 Impôt sur le bénéfice

VIEL & Cie est fiscalement intégrée avec les sociétés E-VIEL et Arpège. En vertu de cet accord, les sociétés E-VIEL et Arpège versent à VIEL & Cie le montant de l'impôt qui aurait grevé leur résultat en l'absence de tout accord d'intégration. Le résultat d'intégration est définitivement acquis à VIEL & Cie. Au 31 décembre 2017, le déficit reportable du groupe fiscal s'élève à k€ 33 166; ce déficit pourra venir en déduction de la charge d'impôt future du groupe fiscal.

VIEL & Cie a constaté en 2017 une charge relative à la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés sur les revenus distribués pour un montant de k€ 375 contre k€ 331 en 2016. Un remboursement est attendu en raison de l'anti-constitutionnalité de cette contribution additionnelle pour un montant de k 749 €.

IV. ENGAGEMENTS HORS - BILAN

IV.1 Engagements relatifs à la prise de participation dans Compagnie Financière Tradition

Le 30 septembre 1997, VIEL & Cie a repris, auprès de VIEL et Compagnie Finance, 100,00 % du capital de Rubens S.A., société dont le principal actif est constitué d'une participation de 60,99 % dans Compagnie Financière Tradition, Lausanne.

La société Rubens S.A. a fait l'objet d'une fusion avec VIEL & CIE en 2000.

Cette prise de participation indirecte s'est faite dans les mêmes conditions que celles qui avaient prévalu lors de l'acquisition par Viel et Compagnie-Finance de 60,99 % du capital de Compagnie Financière Tradition auprès de Banque Pallas Stern en juin 1996.

- € 6 313 000 payés comptant,
- complément de prix d'un montant égal au total des dividendes de liquidation versés par Banque Pallas Stern et par Comipar au titre des créances déclarées par Compagnie Financière Tradition et ses filiales, qui représentent un montant de € 16 444 000, avec un minimum garanti de € 7 622 000. Entre 1999 et 2010, Compagnie Financière Tradition et ses filiales ont perçu des dividendes de liquidation pour un montant total de € 13 316 000, représentant 81,4 % des créances déclarées. Conformément à cette clause de complément de prix, VIEL & Cie a reversé une somme équivalente à Viel et Compagnie-Finance,
- garantie de payer le complément à 100,0 % du montant des créances de Compagnie Financière Tradition et de ses filiales à l'égard de Banque Pallas Stern et de Comipar, d'un montant de € 16 444 000,
- clause de retour à meilleure fortune stipulant le paiement d'une somme égale à 10,0 % du résultat net consolidé de Compagnie Financière Tradition pour les exercices 1998 et 1999. Ceci représentait CHF 955 000 au titre de l'exercice 1998, soit € 593 000, et CHF 1 666 000 au titre de l'exercice 1999, soit € 1 040 000. Ce montant a été constaté en résultat exceptionnel au 31 décembre 1999 comme au 31 décembre 1998. Une reprise de provision a été constatée pour un montant équivalent, en résultat exceptionnel.

Ces trois derniers engagements, qui avaient été souscrits par Viel et Compagnie-Finance solidairement avec Financière Vermeer N.V. lors de sa prise de participation initiale, ont fait l'objet d'une contre-garantie de VIEL & Cie le 30 septembre 1997.

IV.2 Autres engagements hors-bilan

Engagements d'investissement

VIEL & Cie a pris des engagements d'investissement pour 3 millions d'euros dans des sociétés en création ainsi que dans des fonds d'investissement spécialisés dans le domaine des nouvelles technologies. L'engagement total net des sommes déjà versées s'élève à € 1 275 000 au 31 décembre 2017.

Autres engagements hors-bilan

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2017	31.12.2016
Engagements donnés		
Engagements de garantie donnés	20 000	20 000
Cautions données	-	-
Engagements reçus		
Engagements de garantie reçus	20 000	20 000
Cautions de découvert reçues	-	-

V. AUTRES INFORMATIONS

V.1 Effectif salarié

Au 31 décembre 2017, VIEL & Cie compte 1 cadre.

V.2 Rémunérations, avances, crédits et engagements alloués

Organes d'administration : des jetons de présence ont été alloués pour un montant de € 84 000 au titre de l'exercice 2017.

Organes de direction : cette information est communiquée dans le rapport de gestion.

V.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires versés par la société à ses commissaires aux comptes au titre des exercices 2017 et 2016 sont les suivants :

	<i>Ernst & Young Audit</i>				<i>Fidorg Audit</i>			
	<i>Montant (€ HT)</i>		<i>%</i>		<i>Montant (€ HT)</i>		<i>%</i>	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	167 500	167 500	98%	98%	43 000	43 000	100%	100%
Autres services	4 048	4 035	2%	2%	-	-	-	-
TOTAL	171 548	171 535	100%	100%	43 000	43 000	100%	100%
Autres prestations rendues par le réseau								
<i>Juridique, fiscal, social</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres (préciser si > 10 % des honoraires d'audit)</i>	10 702	10 702	100%	100%	-	-	-	-
TOTAL	10 702	10 702	100%	100%	-	-	-	-
TOTAL - Toutes prestations	182 250	182 237	100%	100%	43 000	43 000	100%	100%

V.4 Evénements postérieurs à la clôture

La société n'a constaté aucun événement postérieur à la clôture de ses comptes.

V.5 Consolidation

VIEL & Cie publie des comptes consolidés au 31 décembre 2017, et est en outre intégrée dans la consolidation des comptes de Viel et Compagnie-Finance, dont le siège social est situé au 23, Place Vendôme, 75001, Paris.

V.6 Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le bénéfice distribuable qui s'élève à :

- bénéfice net de l'exercice	10 541 440,15
- report à nouveau créateur et réserves distribuables	38 267 362,57
	<hr/>
	48 808 802,72

Soit 48 808 802 ,72 euros,

de la manière suivante :

- à la distribution de dividende	15 430 138,20
- report à nouveau créateur et réserves distribuables	33 378 664,52
	<hr/>
	48 808 802,72

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, les dividendes versés ont été les suivants :

Année	Dividende net total	Dividende net par action
2015	10 506 k€	0,15 €
2016	11 025 k€	0,15 €
2017	12 512 k€	0,17 €

Un dividende de 17 centimes d'euro par action, soit un montant total de € 12 512 000 (déduction faite de la part revenant aux titres d'autocontrôle), a été mis en paiement en juin 2017.

Un dividende de 15 centimes d'euro par action, soit un montant total de € 11 025 000 (déduction faite de la part revenant aux titres d'autocontrôle), a été mis en paiement en juin 2016.

Un dividende de 15 centimes d'euro par action, soit un montant total de € 10 506 000 (déduction faite de la part revenant aux titres d'autocontrôle), a été mis en paiement en juillet 2015

Tableaux des filiales et participations*

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur brute comptable des titres	Valeur nette au bilan des titres	Prêts et avances consentis	Montant des cautions, avals et autres garanties données	Dividendes encaissés par la Société
Financière Vermeer N.V.	73 349	73 349	15 363	-	15 000
E-VIEL	18 110	18 110	39 741	-	-
Swiss Life Banque Privée	32 209	32 209	-	-	-
Arpège	8 900	8 900	-	-	-
Ong First Tradition Singapour	6 529	140	-	-	-
EASDAQ N.V.	1 071	1 071	-	-	-

*Participations représentant un investissement significatif et supérieur à 1% du capital de la société concernée.